Eté 1978

Autor(en): **Cornuz, Jeanlouis**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **- (1978)**

Heft 465

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-1027275

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

Eté 1978

Italie, encore.
L'affaire Moro. Par toute l'Italie, des contrôles policiers qu'on imagine pas! A ce propos, une anecdote: une aventure arrivée à l'une de mes connaissances, dans la région de Rome. Premier contrôle — "Ouvrez votre coffre! vos papiers!" etc. Second contrôle policier — "Vos papiers! ouvrez votre coffre..." etc. Troisième contrôle quelques kilomètres plus loin: "Où allez-vous? Ouvrez votre..." etc. Quatrième contrôle — A la fin, l'homme se fâche: il en a assez, il vient d'être contrôlé. Il s'énerve, ne trouve plus la clé de son coffre. Les policiers insistent: "Ouvrez votre coffre!" et s'énervent aussi. Finalement, il retrouve ses clés, ouvre le coffre... dans lequel il découvre, ô horreur, une mitraillette! Immédiatement emmené au poste, mitraillette dans le dos, menottes passées, lui se demandant comment... Et protestant: "Elle n'est pas à moi!" Visages de bois des *carabinieri*. Dieu merci, un coup de téléphone, quelques minutes plus tard, vient le délivrer, un coup de téléphone du poste de contrôle le plus proche: "Dites donc, vous n'auriez pas vu une auto MI 5056? Il y a Trampolini (ou Terracini, ou Angelo Diabelli) qui a oublié sa mitraillette dans le coffre de la voiture!... Oui! Il a vérifié le coffre et il a pas pris garde!"
Rideau!

Encore l'affaire Moro. On nous dit:
1. Que les juges de Turin ont fait preuve d'une fermeté admirable et ne se sont pas laissés intimider.
2. Que les accusés (dont Curcio) étaient membres des Brigades Rouges, animateurs des Brigades Rouges, auteurs de différents hold-up, attaques à main armée, enlèvements, assassinats, etc.
3. Qu'ils ont été condamnés à quinze ans de prison.
Il me paraît clair que de deux choses l'une: ou bien les accusés n'étaient *pas* coupables des crimes dont ils étaient accusés et on nous ment; ou bien ils étaient coupables — et alors, adversaire par principe de la peine capitale et de toute répression systématique, je ne puis m'empêcher de trouver que les juges n'ont *pas* fait preuve de fermeté et que la peine est légère. Le moindre assassin de droit commun...

D'autre part:
On nous dit aussi que la fermeté (encore!) des dirigeants italiens, refusant de négocier avec les ravisseurs de Moro, aura eu pour effet de provoquer l'union sacrée, de galvaniser... etc. Après l'élection du nouveau président, homme de 82 ans élu après 15 (?) tours de scrutin, parce que les grands partis étaient totalement incapables de se mettre d'accord sur le nom de l'un des leaders, nous savons ce qu'il faut penser de cette union sacrée.

Désirez-vous vous installer en Italie? Je lis dans *Republica* que pour un rez-de-chaussée au Nord de l'Italie, en bon état de conservation, situé au "centre historique" de Rome ou de Milan, vous payerez en moyenne 2250 lires (4 francs 95) par mètre carré et par mois — je vous laisse calculer. Mais 1730 lires seulement (3 francs 70 à peu près) si vous vous contentez de la banlieue. Et 1560 lires, si vous préférez le sud de l'Italie, 330 lires, si un sous-sol en mauvais état vous suffit!

J.C.

Small is beautiful: la veillée des veillées

En automne 1975, le troisième festival de musique traditionnelle présenté par le service d'animation socio-culturelle de l'Université du Québec à Montréal réunissait des représentants d'Irlande et de Bretagne, en plus des musiciens du Québec, de Louisianne et de l'Acadie. Cette manifestation a été filmée et elle a fait l'objet d'un album de deux disques (notre titre).

En été 1977, la Télévision allemande (ZDF) diffusait une série d'émissions sur "les voisins français". Troisième volet: Monsieur de Voltaire part à la découverte de la culture en France en visitant tout d'abord à Paris le centre Pompidou et la Comédie française, puis la province. Il est accueilli en breton en Bretagne, en occitan dans le Midi et, après avoir choisi l'Alsace de préférence à la Corse et au Pays Basque, il y est reçu par Roger Siffer, en alsacien naturellement.

Eté 1977, dans un jardin bernois, Roger Siffer et son équipe présentent leurs chansons et leurs bonnes histoires. Tout se passe en Alsacien et les Bernois, presque uniquement des jeunes, comprennent assez rapidement la langue qui mourra peut-être moins vite que le voudraient les Jacobins parisiens.
Qu'est-ce qui pousse les jeunes à faire revivre la langue de leurs grands parents? Un désir d'enracinement, de se singulariser, de retrouver une nouvelle qualité de vie?

En Suisse alémanique, les dialectes n'ont jamais disparu, mais ils trouvent un souffle nouveau grâce à des chansonniers plus jeunes. Quelques chansonniers romands (Gaby Marchand, Léo Devantéry) cherchent à faire vivre le vieux langage, mais aucun Vaudois pour créer un nouveau répertoire en plus de "Por la fîte dao quatorze" et des chants publiés dans le carnet "Lé vilhié tsanson dâo payi". Aucun Neuchâtelois pour nous donner un récit moderne des luttes du monde du travail alors que nous disposons déjà du récit de "La fêta du roi" (La fête du roi) signé un nostalgique de l'ancien régime.

Les Genevois se contentent certainement de leur "C'é qu'è laino". Quant aux Jurassiens, ils n'oublient pas que leur patois appartient à la famille de la langue d'oïl et ils ont prévu, à l'article 42, alinéa 2 de leur Constitution, la nécessité de "sauvegarder, mettre en valeur, enrichir le patrimoine jurassien, notamment le patois."